



*Section de la Lozère*

**CAPD**

**du 17 janvier 2013**

Il y a un an, le 5 janvier 2012, avait lieu l'installation de la **Commission Administrative Paritaire Départementale**, réunie dans sa nouvelle composition, suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Rappelons un extrait de la déclaration lue alors :

« *Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus du **SE-UNSA** : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'Humain. Il s'agit bien évidemment d'évoquer les dossiers qui concernent directement notre instance mais plus globalement les questions qui touchent la gestion des Personnels du 1<sup>er</sup> Degré.* »

Force est de constater que le mouvement 2012 a mis à mal ce souhait. Nous sommes des représentants du Personnel, et à ce titre, nous avons des comptes à rendre à nos collègues. Cela a été difficile, voire parfois impossible, face à certaines situations rencontrées lors des différentes phases.

Nous avons donc de nombreuses remarques, critiques, propositions, ...à formuler, nous les ferons le moment venu, dans le cadre de la préparation du mouvement 2013.

Le deuxième point sur lequel nous tenons à nous exprimer aujourd'hui est celui des rythmes scolaires et de l'organisation de la semaine.

Six mois après sa nomination, **Vincent PEILLON** a présenté le projet de décret sur la réforme des rythmes lors du **Conseil Supérieur de l'Education** du 8 janvier et au **Comité Technique Ministériel** du 11 janvier. Les débats auront une fois de plus montré que ce sujet est toujours source de passion, d'affrontements, de tergiversations, d'extrapolations...

Depuis que ce dossier est sur la table, le **SE-UNSA** considère qu'il doit être traité simultanément selon deux angles : le premier est celui de la réussite des élèves, le second concerne l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Comme les deux faces d'une même pièce, ces deux volets sont indissociables.

Un sujet aussi épineux ne se règle pas en trois coups de cuillères à pot. Il ne peut se satisfaire d'improvisation ou de tâtonnements. Il nécessite de s'assurer que l'on dispose des moyens de ses ambitions. Il nécessite aussi une large concertation entre les différents et multiples acteurs. Il s'agit là, en effet, rien de moins que d'une réforme de société. Concertation et confrontation sont d'autant plus nécessaires que certains partenaires se connaissent mal, voire s'ignorent ou se méfient les uns des autres se prêtant parfois les pires intentions.

L'école égocentrée doit donc ouvrir ses horizons. Soit. Mais pour autant l'école ne peut pas abandonner ses prérogatives en matière d'organisation du temps scolaire car celle-ci est éminemment pédagogique.

Au regard des zones d'ombres importantes qui concerne le projet de décret et en l'absence de précisions sur toute la partie qui concerne directement les personnels, le **SE-UNSA** n'a pas voté le projet de texte en l'état.

Mais au-delà de cette position, c'est l'ensemble de la communauté éducative qui s'interroge, en l'absence de directives précises, de réponses claires aux nombreuses questions très concrètes qui se posent !  
Le calendrier va-t'il être tenu ? Peut-il être tenu ?

En ce qui concerne le deuxième volet de cette réforme, l'amélioration des conditions de travail des Personnels, le **SE-UNSA** reste sur sa faim.